

Vos pratiques sont respectueuses des cycles naturels ? Vous jardinez de façon "raisonnée" ? N'oubliez pas de valoriser ces critères.

Voici en quoi mon jardin, balcon, la copropriété, le jardin collectif que je représente, participe à une démarche de respect de l'environnement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



ville de bron - direction égalité territoriale - 2020 - impression - famille

INSCRIVEZ-VOUS



ville-bron.fr

Bron, vivre ensemble !



Inscrivez-vous !

A vos binettes, jardinières, cisailles, brouettes, râteaux, serfouettes et autres outils de jardinage pour bichonner vos fleurs, arbres et buissons.
Cette année, vous avez jusqu'au 22 juin 2020 pour vous inscrire au concours Bron en fleurs !

Catégories

- A** Jardin visible de la rue (plantes cultivées dans le sol naturel)
- B** Balcons, terrasses, fenêtres ou murs végétalisés, visibles de la rue
- C** Immeubles ou jardins collectifs, comportant au moins 8 appartements fleuris ou entretenus par 8 personnes



Les candidats sont invités à respecter la nature et l'environnement par la prise en compte de certains critères spécifiques, entrant au même titre que les autres dans l'obtention de la note générale.

Ces critères seront appréciés en partie lors des passages du jury, et en complément dans la description que le candidat réalisera succinctement pour faire connaître toutes les actions qu'il conduit (cf page 4) pour fleurir et décorer son espace privé visible de la rue.

Bulletin d'inscription

Nom, prénom (celui du représentant, immeubles collectifs et jardins particuliers) :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Étage : Exposition :

• Date limite des inscriptions le **lundi 22 juin 2020**

Observations :

Extrait du règlement : Le candidat autorise la Ville de Bron à réaliser des images (photos ou films) de son habitation et à les publier (éventuellement) pour mettre en valeur les efforts des Bronnillants dans le domaine du fleurissement. Cette autorisation s'étend aux photos que la Ville de Bron transmet à ses partenaires. L'adhésion au concours entraîne l'acceptation sans réserve du règlement (disponible en Mairie, à la Direction des Services Techniques ou téléchargeable sur le site de la Ville : www.ville-bron.fr) ainsi que les décisions prises par le jury. Par ailleurs, le candidat est informé qu'un fichier informatique est constitué afin de gérer les inscriptions et les invitations à la cérémonie de remise des prix. Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Direction des Services Techniques de la Ville de Bron / 152 bis, avenue Franklin Roosevelt / CS 30012 / 69671 Bron Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Dans ce cas, nous ne pourrions pas traiter la demande soumise via ce formulaire.

En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient traitées pour répondre à ma demande.

Retournez ce document à la Direction des Services Techniques de la Ville de Bron / 152 bis, avenue Franklin Roosevelt / CS 30012 / 69671 Bron Cedex.

Date

Signature